



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 7 décembre 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 30 novembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, , Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

#### Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha  
Eric Alagon a donné pouvoir à Michaël Quernez  
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cindy Le Hen  
David Le Doussal a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec  
Stéphanie Mingant a donné pouvoir à Géraldine Guet  
Christophe Couic a donné pouvoir à Patrick Tanguy  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h45

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

## **27. REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL DE LA VILLE DE QUIMPERLE**

### Exposé :

Avec comme ambition d'adapter les organisations des services de la Ville à l'évolution des besoins des quimperlois, dans un contexte de réduction des ressources publiques, la municipalité mène, depuis 2014, une politique de gestion des ressources humaines marquée par une double volonté :

- d'optimisation des organisations de services,
- d'amélioration des conditions de travail et du pouvoir d'achat des agents

Pour être totalement opérante, cette démarche doit être accompagnée par une remise à plat des règles générales d'organisation et de fonctionnement au sein de notre collectivité, dans le cadre de l'élaboration d'un règlement intérieur du personnel, intégrant une actualisation du protocole ARTT.

En septembre 2016, il a été décidé de soumettre aux partenaires sociaux les projets de règlement intérieur du personnel et d'actualisation du protocole sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail datant de 2001.

Une telle démarche répond à une triple exigence de légalité, de clarté et d'équité :

- La Ville ne dispose pas de règlement intérieur du personnel formalisant et regroupant les règles générales et permanentes d'organisation du travail, de fonctionnement interne et de discipline de la collectivité (temps de présence et d'absence, droits et obligations, hygiène et sécurité), contrairement à ce que prévoit la loi.  
Par ailleurs, un certain nombre de dispositions régissant l'organisation du travail n'ont jamais été validées formellement. Certains dispositifs et usages n'ont pas de régularité juridique.
- Il est nécessaire de faire partager à tous les agents les règles générales et permanentes d'organisation du travail, de fonctionnement interne et de discipline de la collectivité. Cet objectif s'inscrit dans une démarche d'amélioration de l'information des agents et donc de leur intégration.
- Il est nécessaire de faire cesser des disparités de traitement entre les services, faute de règles claires.

Dans le cadre du dialogue social, ces propositions ont été présentées et soumises pour examen aux partenaires sociaux le 30 septembre, les 10 et 17 octobre ainsi que le 26 octobre. Elles ont été soumises au Comité Technique le 15 novembre 2016.

### Proposition :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur du personnel de la Ville de Quimperlé

Avis favorable du Comité Technique du 15 novembre 2016

Avis favorable de la Commission des Ressources Humaines du 18 novembre 2016

PJ : projet de règlement intérieur pour le personnel de la Ville de Quimperlé et ses annexes

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité (2 abstentions).**



Pour expédition conforme  
**Le MAIRE,**  
**Michaël QUERNEZ.**